

FORMATION

Titre de la formation :

Référence de la formation :

Lieu :

Date : (Si besoin, préciser matin ou après-midi).

PARTICIPANT

○ M. ○ Mme

Nom - Prénom :

Fonction ou grade :

Service :

Date d'entrée dans la collectivité :

Adresse courriel :

Les repas pris au restaurant seront à régler directement par les stagiaires venant en formation. Ils pourront se faire rembourser par leur collectivité d'appartenance selon ses propres conditions.

COLLECTIVITÉ

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal

Commune :

Tél. Fax

Fait à :

Le :

Cachet et signature du Maire ou du Président

Le nombre de places disponibles pour chaque formation est limité. Toutefois, Soluris se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est inférieur à 5.

Avant de vous rendre à un stage de formation, merci de vous assurer d'avoir reçu une confirmation de Soluris.

Les sessions de formations se déroulent aux horaires suivants :

- Formation sur la journée : de 9h à 12h et de 14h à 17h00
- Formation sur une demi-journée : de 9h à 12h ou de 14h à 17h00

Un formulaire par personne et par formation à renvoyer à Soluris, soit :

- par **courrier** :
SOLURIS
2 rue des Rochers - 17100 SAINTES
- par **courriel** : formation@soluris.fr



GESTION DES FORMATIONS

Voici quelques points à retenir :

- Le nombre de places disponibles pour chaque formation est limité en général à **10 personnes maximum** pour que chaque stagiaire puisse bénéficier d'un poste de travail.
- Soluris se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est **inférieur à 5**.
- Vous êtes d'abord informé par un courriel de la prise en compte de votre demande d'inscription. **Ceci n'est pas une confirmation.** Celle-ci sera envoyée par courriel 8 à 15 jours avant la formation.
- Une liste d'attente est mise en place systématiquement s'il y a plus de 10 demandes d'inscription.
- Pour les personnes ayant reçu une confirmation et ne pouvant plus venir merci d'informer le service formation le plus rapidement possible pour qu'il puisse contacter une personne placée en attente.
- Les repas pris au restaurant seront à régler directement par les stagiaires venant en formation. Ils pourront se les faire rembourser par leur collectivité d'appartenance selon ses propres conditions.
- Sur simple demande au service formation une liste des stagiaires peut vous être remise si vous souhaitez mettre en place du covoiturage.
- Les supports de formation sont dématérialisés, chaque stagiaire pourra les télécharger après la formation.
- Le bâtiment de Soluris est équipé d'un ascenseur. Les personnes à mobilité réduite peuvent prendre contact avec le service formation pour pouvoir l'emprunter (il faut un code pour l'utiliser). Merci de nous prévenir à l'avance.
- **Toute absence à un stage confirmé doit être justifiée auprès du service Formation de Soluris.**